...nale nationale et une cheminée, rue du Chapeau-Rouge.

A Malo, des plombs de la ligne des tramways ont été rondus et de ce fait le service des trams a subi une perturbation d'une heure.

A Petite-Synthe, un cheval se trouvant dans la pâture de M. Lebecque, cultivateur, a été foudroyé.

Enfin à Steene, une grange dépendant de la ferme Deley, a été incendiée ainsi que de nombreux instruments aratoires et un chariot qui s'y trouvaient.

En ville, l'orage est tombé sur une grue des chantiers de constructions des nouvelles darses et sur le pylône de tramway au coin de la rue des Pierres ; il s'y est produit un immense éclair, mais sans suite fâcheuse pour personne.

# ROUBAIX

## LA DERNIÈRE GRÈVE DES TRAMWAYS MONGY

### LA SENTENCE ARBITRALE

Nous avons dit que la cause principale de la grève des employés des Tramways Mongy résidait dans l'interprétation à donner à certains articles des statuts de la Société de secours mutuels. Il fut décidé en fin de compte, qu'on s'en rapporterait à l'arbitrage de M. Couhé, président du Tribunal civil. Voici cette sentence :

« An 1914, le 27 juin, par devant nous, Louis Couhé, président du Tribunal civil de Lille, chevalier de la Légion d'honneur, en notre cabinet, au Palais de Justice de Lille,

A comparu M. Guillon, directeur de la Compagnie « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing », lequel a déposé entre nos mains un acte sous seing privé, contenant compromis en date du 24 juin 1914, enregistré, aux termes duquel nous sommes appelé à statuer comme arbitre amiable compositeur, sur les difficultés et entre les parties qui y sont indiquées.

En conséquence, nous avons donné acte à M. Guillon de la remise qu'il nous a faite de ladite convention, laquelle demeurera annexée au présent procès-verbal.

(Signé) Guillon.

Acceptant le mandat dont s'agit, nous nous sommes constitué arbitre amiable compositeur, pour statuer sur les objets précisés au compromis et avons fixé au 29 juin prochain, à 10 heures, en notre cabinet, la comparution des parties.

Et ledit jour ont comparu : MM. 1° Guillon, 2° Laval, 3° Delporte et Lemaire, 4° Delerue, signataires du compromis, lesquels nous ont, chacun en ce qui le concerne, fourni toutes explications et remis tous documents nécessaires.

(Signé : Guillon, Laval, Delporte, Lemaire, Delerue.

Et le mardi 30 juin 1914,

Nous, Louis Couhé, président du Tribunal civil de Lille,

Vu : 1° les statuts de la Société de secours mutuels et de retraites des employés de la société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » ;

2° Les statuts du Syndicat des employés et ouvriers de la même société ;

3° La loi du 21 mars 1884, sur les syndicats professionnels ;

Les mémoires déposés par les parties ;

Ouï celles-ci en leurs explications ;

Statuant comme arbitre amiable et compositeur et en dernier ressort ;

Avons rédigé notre sentence ainsi qu'il suit :

La cause présente à juger les questions suivantes :

**Première question.** — Les articles 5, paragraphe cinquième, et 11, paragraphe troisième, des statuts de la Société de secours mutuels précitée, déclarant : « Pour être admis à faire partie de la Société comme membre participant, il faut ne pas faire partie d'un autre groupement du personnel de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, ou de celui d'une autre société de tramways ». « Sera déclaré démissionnaire, tout sociétaire affilié à un autre groupement du personnel de l'Electrique, ou d'une autre Compagnie de tramways ».

Le mot « groupement » vise-t-il une association quelconque, notamment le syndicat des intérêts professionnels, ou seulement tout groupement mutualiste ?

**Deuxième question.** — Le sociétaire Sylvain Delerue, receveur des tramways, qui n'a cessé de payer les cotisations visées aux statuts, a été déclaré démissionnaire de la Société de secours mutuels des employés de l'Electrique le 8 janvier 1914, à raison de sa qualité de membre du Syndicat des employés et ouvriers de la même Société.

Il a, en conséquence, été privé des allocations journalières prévues par les statuts de la Société mutuelle pour cause de maladie soit, à raison de 1 fr. 50 centimes pendant 56 jours, quatre-vingt-quatre francs.

Il a payé de ses deniers les honoraires du médecin et pharmacien, trente-six francs 75 centimes.

Sa radiation doit-elle être considérée comme inexistante ? Dans l'affirmative a-t-il droit au paiement des allocations susdites, au remboursement des honoraires et à des dommages-intérêts ?

Nous avons décidé :

**Sur la première question.** — Les mots « groupement du personnel » ne s'appliquent qu'à une association mutualiste. Spécialement, ils ne visent pas le Syndicat professionnel des employés de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing. En conséquence, l'adhésion d'un employé audit Syndicat ne constitue pas pour lui, aux termes des articles 5, paragraphe 5, et 11, paragraphe 8 de la Société de secours mutuels des mêmes employés, une cause de non admission à cette association ou de radiation du nombre de ses membres.

**Sur la deuxième question.** — Sylvain Delerue a été à tort déclaré démissionnaire de la Société de secours mutuels des employés de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

Il sera réinscrit sur la liste de ses membres participants à la date du 5 janvier 1914.

Il lui sera versé sans délai en cette qualité :

1° A titre d'allocations journalières, la somme de quatre-vingt-quatre francs.

2° A titre de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques celle de trente-six francs soixante-quinze centimes.

Il n'y a lieu de lui allouer des dommages-intérêts.

Les dépens seront, suivant taxe, à la charge de la Société de secours mutuels.

Fait à Lille, ledit jour trente juin 1914.

**Ordination sacerdotale.** — Quatre séminaristes de Roubaix recevront demain dimanche au Grand-Séminaire de St-Sulve, l'ordination sacerdotale. Ce sont MM. les abbés Rollier et Gillart de la paroisse St-Jean-Baptiste, Gambart de la paroisse St-Martin, et Stuelen de la paroisse Notre-Dame.

**Distribution de gâteaux aux enfants des écoles libres.** — Nous rappelons que l'Association Républicaine Libérale a ouvert une souscription destinée à permettre une distribution de gâteaux à tous les enfants des écoles privées.

Les dons sont reçus par M. Paul Dehorter, secrétaire de l'Association Républicaine Libérale, rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis.

**Tout pour Jésus,** par le P. Faber. — Dix minutes avec Dieu. — Cartes postales de Lourdes. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

**Fédération pour le Perfectionnement du Tir à l'arme de guerre à longue portée.** — Dimanche prochain 5 juillet, concours de repêchage et Tir pour la section T toute la journée.

Après-midi, de 2 heures à 6 heures, tir de la Section X, numéros 5,210 et au-dessus.

Service du matin. — De 8 heures 1/2 à 11 heures 3/4. — Commissaire : M. le lieutenant Mengoz ; commissaire-suppléant : M. Alfred Defebvre ; instructeur : M. Lucien Boghaert.

Service du soir. — De 2 heures à 6 heures. — Commissaire : M. David Broux ; commissaire-suppléant : M. Léon Lemaître ; instructeur : M. Frédéric Duchet.

Le concours de repêchage des jeunes gens de 16 à 20 ans, de la section X, aura lieu le 12 juillet, toute la journée.

**Service des Eaux.** — Par suite de la pose d'un robinet de 300 m/m la conduite d'eau de Lys sera interrompue dans les rues indiquées ci-après, pendant 18 heures environ, à partir du samedi 4 courant, à 6 heures du soir :

Rue de Lille (entre rues Industrie et Charles-Quint), Charles-Quint, Dammartin, Barbieux (entre rues Dammartin et Bouvines), boulevard de Paris, rue du Moulin, Bouvines, Beaumont (entre rues Dammartin et Ingres), Hem, Tilleul, Maubeuge, Montgolfier, Coq-Français, St-Jean, Filatures, Longues-Haies, Lannoy, Tuilerie, Pierre-de-Roubaix, Mauflait, boulevard de Mulhouse, Molière, Kellerman, Pile, Lannes, boulevard Beaurepaire, boulevard de Belfort, rue Monge, Bernard, Omnelet (entre boulevard Gambetta et rue Lavoisier), boulevard Gambetta.

**Société « L'Employé ».** — Recette mensuelle dimanche, de 10 heures à midi, rue du Grand-Chemin.

**Une soirée au profit de l'Arbre de Noël.** — Ce soir, samedi, à 8 h. 3/4, a lieu, au Casino-Palace, une soirée au profit de l'Arbre de Noël.

**Institut Populaire. — Association des Professeurs Dames.** — Demain dimanche, Causerie de M. l'abbé H. Dubrulle, docteur ès-lettres, bibliothécaire aux Facultés Catholiques de Lille. Sujet qui sera traité : « Michel-Ange ».

**Société des Jardins Populaires. — Visite des Jardins. — Avis important.** — MM. les jardiniers sont informés que la visite des jardins par le jury chargé de la distribution des prix aura lieu dimanche 5 juillet, sous la direction de M. Charles Drouliers, président, à 7 h. du matin, pour le groupe de la rue du Capitaine-Aubert (Terrain Descat) ;

A 9 h., pour le groupe du Nouveau-Roubaix (Saint-Jean-Baptiste) ;

A 10 h., pour les groupes de l'avenue des Villas (Terrain Motte-Bossut).

Les autres groupes seront visités le dimanche 19 juillet, à des heures qui seront indiquées ultérieurement.

Pour les visites du dimanche 5 juillet, les chefs de groupes, brigadiers et jardiniers, sont instamment priés d'être présents à l'heure exacte indiquée plus haut.

Un billet de tombola sera délivré à chaque jardinier présent lors de la visite.


**LA BLANCHISSERIE DE LINGE**
**COTTON-MOCHE, à LOMME**
(PASSE A ROUBAIX, LE Mardi)
0300


**Le Concours de Tir de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Saint-Bruno** (rue de Croix). — Demain dimanche 5 juillet, de 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi, première journée du grand concours annuel de Tir à la carabine, lequel durera un mois, et est réservé aux membres de l'Association.

MM. Emile Vion, Léon Drouilez, qui rempliront les rôles de commissaires de tir, sont priés de se trouver au stand, à 10 h. 3/4. Le présent avis servira de convocation.

Mardi 7 juillet, à 8 heures 1/2 précises, réunion de la commission.

**Anciens Soldats Musiciens Français.** — Pour cause d'un cas imprévu, le concert que les Anciens Soldats Musiciens Français doivent donner le dimanche 12 juillet, à l'Hospice de Barbieux, sera avancé de 8 jours et aura lieu demain dimanche 5 juillet, à la même heure, à l'Hospice de Barbieux, rue de Barbieux, dont ci-contre le programme :

1. Les Cadets d'Autriche, Parès. — 2. Le Carnaval Romain, ouverture, Berlioz. — 3. La Pantomime, Lacome. — 4. La Farandole Provençale, Chaulier. — 5. La Polonaise de concert, Vidal. — 6. Défilé avec tambours et clairons, Meister.

Tous les sociétaires et membres de la Commission civile sont priés d'y assister en grande tenue.


**Fabrique de meubles de tous styles Drouillé-Chevalier, 130 r. Pierre-de-Roubaix.** 085-1


**Une plainte pour coups et blessures.** — M. Jules Burgrave, 64 ans, journalier, rue des Longues-Haies, 177, a porté plainte contre Henri Vesquel, qui, au mois d'octobre dernier, le jeta brutalement dehors de chez lui parce qu'il faisait des dépenses hors de son débit. Burgrave tomba par terre et se fractura la jambe. Il dut séjourner trois mois à l'hôpital et est resté infirme.

Henri Vesquel est le même individu qui a occasionné la mort du tapissier Desmet en le brutalisant.

**La rixe mortelle de la rue des Longues-Haies.** — L'autopsie du cadavre d'Henri Desmet, dont nous avons relaté la mort tragique, a été faite vendredi matin par le docteur Dutilleul. La mort est le résultat d'une fracture du crâne.

Henri Vesquel, l'auteur de l'acte de brutalité, arrêté jeudi matin, a été conduit à Lille.

### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX


**CHOCOLAT THOMAS** LILLE 050


du 3 juillet

Naissances. — Louis Dendooven, rue Fulton, cour Pluquet, 3. — Antoinette Simoine, avenue Julien-Lagache.

Décès. — Mélanie Deblieck, 65 ans, rue Cognet, 22. — Armand Jouretz, 2 mois, rue St-Joseph, 45. — Bruno Plateau, 66 ans, rue de l'Alma, 249. — Florimond Legrand, 51 ans, Grande-Rue, 329. — Léopoldine Barbiot, 87 ans, rue Blanchemaille, 87. — Catherine Dhellin, 79 ans, rue Barbieux, 25. — J.-B. Martroye, 36 ans, rue de l'Alma, cour Lefebvre, 8.


DEMANDEZ LE

**Grande Brasserie de Beaurepaire, Roubaix** 027


## WATTRELOS

**Un cas d'insolation.** — Octave Vanwanbeck, 35 ans, maraîcher, rue St-Joseph, revenait du marché jeudi matin. Il a été frappé de congestion cérébrale occasionnée par la chaleur. M. le docteur Maillard, appelé en toute hâte, lui a donné ses soins. Vanwanbeck devra suivre un traitement sérieux.

WATTRELOS. — Naissances. — Emilienne Dutoit, rue Boileau, 21. — Julien Deconinck, rue du Vieux Bureau, 24.

Publications. — René Debosschère, rentreur et Marie Lefèvre, soigneuse. — Alphonse Clevers, rattacheur et Hélène Laporte, bobineuse. — Jules Defattre, militaire et Laure Imbrecht, tisserande. — Georges Dupret, mécanicien et Marie Rusquart, soigneuse. — Alphonse Gœminne, ouvier en fer et Marie Dumortier, soigneuse. — Emile Harduin, commis des postes et Marie Bailleul, sage-femme. — Léopold Behiels, employé et Gertrude Harduin, s. prof.

Suzanne Mehuys, 9 mois, Beaulieu. — Odile Vanneste, 14 ans, rue de la Mairie.

## CROIX

**Les fêtes du quartier des Ogiers.** — Nous rappelons que c'est dimanche et lundi prochains qu'auront lieu les fêtes du quartier des Ogiers. Nous en avons donné le programme qui comporte dans l'après-midi de dimanche un cortège de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, avec le concours de l'Harmonie du Crêchet ; ce cortège sera suivi d'un concert donné par cette dernière société. Après le concert, des jeux excentriques offerts à tous les amateurs réjouiront les nombreux promeneurs qui ne manqueront pas de sillonner le quartier tout l'après-midi.

CROIX. — Du 3 juillet. — Naissance. — Raymonde Demouvaux, rue de Tourcoing, 110.

## WASQUEHAL

**Tombé mort en se mettant au travail.** — Vendredi à 1 heure du soir, au moment où la sirène de la teinturerie Hannart frères allait donner le signal du travail, un ouvrier, Dehaene, cabaretier à Croix, près de la Place, s'affaissa subitement sur les marches du laboratoire, et rendit le dernier soupir dans les bras de ses camarades. Le docteur Butin, appelé, ne put que constater le décès qu'il attribua à une embolie.

L'ouvrier qui habitait récemment encore Marcoing, n'était occupé que depuis deux jours dans la maison Hannart. La précipitation excessive avec laquelle il s'est rendu de chez lui au travail a pu occasionner l'accident.

Le directeur de l'usine, M. Edouard Duhem, est allé personnellement à Croix et, par l'intermédiaire de M. Macquart, vicaire de St-Martin, a mis Mme Dehaene au courant du malheur qui la frappait.

WASQUEHAL. — Décès. — Laure Demette, 20 ans, rue Jean-Bart. Service aujourd'hui samedi à 8 h.

### FLERS-BRETONCQ

**La Ducasse annuelle** du Breucq aura lieu dimanche et lundi 5 et 6 juillet. De nombreux forains sont déjà installés sur la Place ; puisse le temps se mettre de la partie, il y aura beaucoup de promeneurs dimanche au Breucq.

HEM. — Naissance. — Elise Desbonnet, Trois-Baudets.

Publication. — Henri Colette, boulanger et Angèle Demeyer, journalière.

# TOURCOING

## Conseil municipal

*Réunion du vendredi 3 juillet 1914*

Séance ouverte à 9 heures du soir. Présidence de M. le Maire. 31 conseillers présents. M. Rollin secrétaire de séance.

Un compte de dépenses imprévues est d'abord approuvé.

**Services municipaux.** — Le Conseil approuve toute une série de marchés pour travaux « spéciaux » passés avec des particuliers pour les divers Services municipaux.

**La chapelle du Monastère de N.-D. des Anges,** dont les légitimes propriétaires ont été dépossédés, a été transformée en salle de spectacle et de danses pour le Patronage laïque de filles. Le Maire dit que « l'expérience lui a démontré que cette salle est presque inutilisable pour les réunions courantes, à cause de la très grande élévation du plafond. » Pour y remédier il propose de la couper dans sa hauteur ; salle au rez-de-chaussée pour les spectacles ; petites salles à la partie supérieure pour les réunions. Coût : 17.000 francs.

Le vol de N.-D. des Anges a déjà beaucoup coûté aux contribuables. Et ce n'est pas tout.

### LE COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE

**M. Dron a été réduit à céder l'usine pour boucher les trous du budget**

Les réflexions dont M. le Maire assaisonne son rapport sur le compte administratif de l'exercice 1913 ne sont pas souriantes.

Les moyens financiers, qu'auraient dû fournir des emprunts à jet continu, des taxes, des centimes additionnels, deviennent insuffisants.

Et M. Dron avoue « l'équilibre difficile entre les recettes qui ont fléchi et les dépenses qui se sont sensiblement accrues. »

Le fléchissement est imputé, pour 111.764 francs sur l'octroi, 25.000 fr. sur la Condition publique, par rapport aux prévisions, qu'on avait faites trop fortes pour les besoins de l'équilibre. Aujourd'hui, il faut déchanter.

D'autre part, les lois d'assistance, l'augmentation des salaires du personnel, la hausse sur les charbons, sont des causes d'accroissement de dépenses accusées par le rapport. Mais il y en a d'autres. Nous y reviendrons.

L'avenir est-il inquiétant ? Le Maire croit que la majoration des bénéfices de l'usine électrique, les recettes régulières à provenir de l'usine à gaz, l'imposition de nouveaux centimes additionnels nous tireront d'affaire.

Pour le présent, la situation se liquide sans déficit, grâce « à l'encaissement de l'indemnité que nous a payée la Compagnie industrielle du Gaz, à titre de reprise des approvisionnements de matières premières. »

Cette indemnité va encore laisser un disponible — disponible qui ne provient pas du jeu régulier de la gestion municipale — mais d'une cession de propriété communale.

De ce disponible le Maire propose de consacrer : 15.000 fr. pour renouvellement du matériel électrique d'illumination ; 35.584 f. pour installation de deux presses réglementaires et d'un troisième groupe d'étuves au Conditionnement ; 36.000 fr. pour restaurations aux rues de Roubaix, du Conditionnement et du Brun-Pain ; 40.000 fr. pour reconstruction de l'école des filles de la rue des Orphelines ; 10.000 fr. pour achèvement de la réfection de l'école du Blanc-Seau ; 32.000 fr. pour l'école pratique et le collège des filles, l'agrandissement de l'habitation du concierge et l'aménagement de « la salle des fêtes du patronage de filles de la rue de la Blanche-Porte » (lisez : ancienne chapelle de Notre-Dame des Anges) ; 15.000 fr. pour préaux sur les terrains de jeux du Chêne-Houplines et du Congo ; 6.000 fr. pour mosaïque de la galerie latérale de gauche de l'hôtel de ville ; 18.000 fr. à valoir sur la construction d'un hôtel des téléphones ; 25.000 fr. pour réorganisation des services de la voirie...

C'est de la sorte que seront dépensés les 261.136 fr. 95 du disponible provenant de la cession de l'usine à gaz.

**Budget supplémentaire de 1914.** — Il se chiffre par 4.518.030 fr. 82 en prévisions de recettes, et 4.486.926 fr. 37 en prévisions de dépenses.

Les recettes à signaler sont celles de la condition Publique. Le maire signale « la ruractivité vraiment extraordinaire qui s'est manifestée dans le trafic de cet établissement ». Le Comité de surveillance estime à 125.000 fr. le complément de recettes de l'exercice en cours. Les dépenses correspondantes devant s'élever à 75.000 fr, ce sera une plus-value de 50.000 fr.

De son côté l'usine d'électricité va procurer 50.000 fr. de recettes complémentaires contre 40.000 fr. de dépenses correspondantes.

*(A suivre)*

**Fête d'Été de l'Institution Saint-Louis.** — En raison de l'indisposition du chef de gymnastique, M. Dumez, la fête d'Eté de l'Institution Saint-Louis, qui devait avoir lieu dimanche 5 courant, sera remise à une date ultérieure.

**Jeunesse Catholique.** — Voici le programme de la fête de la Fédération de la Jeunesse Catholique qui a lieu dimanche à Linselles :

Trois heures. — Réunion de tous les groupes au Patronage.

Trois heures et demie. — Défilé-cortège en musique de tous les groupes et sociétés.

Quatre heures. — Assemblée générale, au Patronage, sous la présidence de M. le chanoine Descamps, vicaire général, et de M. Groussau, député du Nord. Allocution de Louis Debisschop, président de la Fédération. — Discours de A. Cussac, vice-président de l'Union du Nord : « La Jeunesse Catholique et le relèvement de la France ». — Discours de M. Groussau, député du Nord. — Remise officielle des récompenses du concours de Bailleul aux sociétés catholiques de gymnastique. — Allocution de M. le chanoine Descamps, vicaire général.

Cinq heures. — Retour en cortège à l'église.

Cinq heures et demie. — Salut solennel de clôture. — Allocution du R. P. Vuillermet.


**HORLOGERIE-BIJOUTERIE Réparations**
**Vve ROMMENS-VANZEVEREN** : 13, Gde-Place 0278


### BLANC-SEAU

**Concours de Championnat du Club du Chien de Défense du Blanc-Seau.** — Demain dimanche 5 juillet, à 3 heures précises du soir, sur son terrain sportif du boulevard Descat (angle de la rue des Villas) au Blanc-Seau, le Club du Chien de Défense de ce quartier, qui fête en même temps sa ducasse annuelle, donnera son grand concours, déjà annoncé, où travailleront les chiens ci-après :

*Novices.* — « Balle » à M. Semet ; « Pilet » à M. Béni ; « Filou » à M. J. Burgraève ; « Brutus » à M. L. Cunin, et « Cora » à M. L. Renard.

*1re catégorie.* — « Max » à M. Deschamps, et « Botha » à M. Masson.

*Excellence.* — « Sultan » à M. Chrétien-Lemitre ; « Eda » à M. L. Renard, et « Kirsch » à M. Ch. Mullaert-Broux.

Le concours sera jugé par MM. Henri Péruilly de Rosny-sous-Bois (Paris), A. Debeer, de Tourcoing, et A. Lemahieu, de Wasquehal, qui font autorité et intégrité en la matière.

Le jardin ombragé et fleuri qui constitue le terrain de la fête, la musique entraînante qui s'y fera entendre, la qualité comme aussi la performance des chiens qui s'y disputeront les prix de grande valeur offerts à leurs mérites et décernés à l'issue du concours, tout cela mènera sûrement un public nombreux vers cette très intéressante attraction où les places assises seront payées 1 fr. 10 et celles debout, 0.55, droit des pauvres compris.


**BOUCHONS, ROBINETS, ART. DE CAVE**
**Gan-Delattre**, 29, rue Nationale, Tourcoing 0129


### ÉTAT-CIVIL de TOURCOING

du 3 juillet

Naissance. — Joseph Debeyer, rue de Lille, 27.

Mariage. — Omer Sandraps, peintre et Madeleine Balsez, contentieuxeuse.

Décès. — Marguerite Leclercq, 41 ans, rue de la Cité, 168. — Charles Voreux, 81 ans, rue du Brun-Pain, 50. — Jérémie Blanquaert, 41 ans, rue de l'Union, 29. — Joséphine Campion, 77 ans, rue d'Havré, 3.

## BOUSBECQUE

**Jeunesse Catholique.** — Le groupe de la J. C. et la Société de gymnastique « La Saint-Michel » participeront demain dimanche, à la grande réunion, Fête d'Eté, de la Fédération, qui a lieu à Linselles, et que présidera notre chef député, M. Groussau.

Rassemblement général au patronage, à 1 h. 3/4 très précises, pour l'appel et le départ en corps.

## HALLUIN

**Société de gymnastique « La Jeune Garde ».** — Lundi soir, à 8 heures, eut lieu la réception solennelle de la société de gymnastique « La Jeune Garde », à l'occasion de son retour du Concours de Bailleul. Cette société qui donne toute satisfaction à ses directeurs, a concouru cette année en Excellence et a obtenu de brillants succès, grâce à l'énergie des gymnastes, et au vrai talent de son chef, M. Dumez, de Tourcoing.

3 prix d'excellence, 1 prix d'honneur, 1 premier prix et un second prix, tel fut le bilan de la journée du Concours.

Aussi est-ce avec raison que la Ville lui fit l'accueil le plus enthousiaste à son retour.

A 8 heures du soir, lundi, précédée de l'orchestre Saint-Joseph « La Jeune Garde » parcourut triomphalement les principales rues de la ville. Après le défilé, M. Jean Sion, président, entouré de sa dame et de ses charmants enfants, reçut les gymnastes dans son parc, et dans un discours de haute envolée, félicita la société des brillants succès obtenus, remit au chef, M. Dumez, un magnifique objet d'art et offrit à tous le champagne. Les jeunes gens eurent vite fait d'improviser une belle fête de gymnastique avec les plus beaux numéros du Concours.

Un feu d'artifice bien réussi termina cette belle soirée qui sera pour tous nos jeunes gens un réconfort et un encouragement.

HALLUIN. — Du 3 juillet. — Naissances. — Roland Ployaert, rue Palestro. — Destré Deroy, rue de Lille.

LINSELLES. — Naissance. — Marie-Madeleine Hollebecque, rue des Processions.

MOUVAUX. — Publications. — Hector Vanhaelewyn, employé, à Roubaix et Mathilde Cordonnier, piquirière, à Mouvaux. — Charles Dewilde, charpentier, à Mouvaux et Maria Demerssman, lingère, à Lille. — Henri Bernet, trieur de laines, à Tourcoing et Blanche Glorieux, éplucheuse, à Mouvaux.

# LILLE

## Les incidents électoraux

## L'ELECTION DE M. VANDAME devant la Chambre

### LE TOUPET DU CITOYEN DELORY

Le citoyen Delory a tous les toupets.

Voici, d'après l' « Officiel », un passage de la discussion de l'élection de M. Vandame à la Chambre, qu'on ne manquera pas de trouver à Lille extraordinairement suggestif :

**M. Joseph Denais.** — Et quand il y avait 3.400 électeurs de trop sur les listes que vous teniez comme maire de Lille ?

**M. Delory.** — Je pourrais vous répondre, Monsieur Denais, que ce n'est pas la question. (Exclamations au centre).

**M. Duclaux-Monteil.** — Evidemment ! C'est même tout à fait certain.

**M. Delory.** — Ne criez pas si vite ! Je ne m'excite pas plus devant vous que devant aucun auditoire.

J'ignore où M. Denais est allé chercher ce renseignement qui vise un fait inexistant. Si vous vous faites ici l'écho de racontars... (Exclamations au centre), je le regrette...

Un fait inexistant ! Des racontars !

Il faut tout de même avoir de l'impudence pour nier ainsi ce que disent tout au long, quatre mille fois, avec les mentions : « inconnu », « décédé », etc., les registres de radiations des listes électorales de Lille de 1901 à 1904.

Ce n'était pas à la demande du citoyen Delory et de ses amis qu'étaient faites les radiations !

Et voilà un gaillard qui porte plainte maintenant, sous prétexte que les listes électorales contiennent des noms de faux électeurs !

Impudence ? Inconscience ? Cynisme ? Mensonge ? Quel nom donner à de pareilles déclarations ?

### L'INSTRUCTION

M. Gobert a poursuivi, vendredi, l'examen des listes électorales et a noté les changements d'adresse qui pouvaient avoir été faits sur les fiches.

On sait qu'une demande de mise en liberté avait été faite par Me Chesnelong en faveur de M. Billiaert. Cette demande avait été repoussée par M. Testart, procureur de la République, qui dirige lui-même l'instruction.

Me Chesnelong vient de faire une nouvelle demande en se basant sur l'état de santé de son client qu'il va faire examiner par un médecin.

### Le témoin Gélas

La *Dépêche* publie du témoin Gélas un portrait qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire :

« L'instruction semble tourner en ce moment, dit notre confrère, autour de la personnalité de M. Gélas, employé du bureau des élections, que M. Gorlat va même « confesser » à domicile et dont les déclarations, si nous en croyons le *Réveil du Nord*, seraient sensationnelles.

« Il importe de préciser la situation de ce témoin. Ancien agent électoral du colonel Sever, appartenant au parti socialiste le plus violent, M. Gélas, depuis de longues années, est, au bureau des élections, un contrôle permanent pour ses amis politiques ; il a du reste toujours consciencieusement rempli son rôle d'observateur à l'affût de toutes les irrégularités.

« Or, cet employé, qui, c'est un point reconnu de tous, était jaloux de la situation de tous ceux qui l'entouraient et notamment de M. Billiaert, n'a jamais formulé la moindre réclamation ni à son chef de bureau, M. Talon, ni à l'adjoint chargé du service, et M. Brackers d'Hugo le fut avant M. Binauld, ni au secrétaire général de la mairie, ni au maire de Lille, ni à ses propres amis, ni à personne. Vivant côte à côte avec M. Billiaert, il n'a jamais rien vu de répréhensible, et, bien plus, le seul acte démontré par l'instruction, l'enlèvement d'un registre du bureau de la mairie, n'a été commis que par lui.

« Puis, les événements que l'on sait se produisent. M. Gélas commence à parler, après des entrevues plus ou moins mystérieuses avec des personnes qui n'étaient point de ses supérieurs hiérarchiques et dont il avait d'autant moins à prendre les ordres et même les conseils, que ces personnes étaient mêlées directement à la campagne politique qui se poursuit en ce moment.

« M. Gélas scrute ses souvenirs, réunit les faits les plus insignifiants dont il tire les conclusions les plus inattendues. Lui qui, depuis dix ans, n'a rien vu, rien dit, prétend alors qu'il sait une foule de choses dont il aurait été le complice, au moins par complaisance, s'il les savait, ou qu'il a imaginées, s'il ne les savait pas. Il n'y a pas de milieu entre ces deux attitudes.

A un rédacteur de l'« Echo du Nord », M. Gélas a déclaré : « Je vous le jure, je ne suis payé par personne et n'ai été soudoyé par aucun homme politique ». Quel besoin le témoin a-t-il de se défendre d'avoir reçu de l'argent, alors que personne ne l'en accusait et qu'on s'était borné simplement à faire remarquer ses fréquentations, au moins étranges, pour un homme auquel sa situation aurait dû recommander quelque réserve ? M. Gélas n'a pas été acheté, nous le voulons croire, mais il s'est flatté cuisiner et suggestionner. Or, comme toutes ses déclarations ne sont sorties que lorsque l'œuvre du « cuisinage » a été achevée, il faut en conclure qu'elles n'ont aucune valeur juridique ni morale. Un témoin pareil doit être récusé et est même plus compromettant pour les intérêts qu'il veut servir que pour les personnes qu'il accuse. Un psychologue comme M. Gobert ne peut s'y tromper. »

ASCQ

**La ducasse.** — Dimanche 5 juillet, aura lieu la ducasse d'été ; les marchands forains ont déjà fait leur installation sur la place. Ils n'attendent plus que le beau temps et une foule nombreuse.

# Faits divers

## Tué à coups de hache

### A CAMBLAIN-CHATELAIN (Pas-de-Calais)

Charles Boucher, 38 ans, mineur, demeurant rue du Cimetière, a pénétré la nuit de force chez son voisin, Charles Damien, 44 ans, mineur, avec lequel il vivait, depuis deux ans, en mauvais termes, et lui a fendu le crâne à coups de hache. Il a tenté de faire subir le même sort à la femme et au fils Damien qui n'ont dû leur salut qu'à une fuite précipitée. On n'a pu arrêter l'assassin qu'après avoir fait le siège de sa demeure.


LA MAISON
**J. CHAMPION et Cie, REIMS**
Maison fondée en 1858, demande Agents et Représentants pour ses vins de Champagne et ses vins mousseux. 083


## Un aviateur en panne

### A CALAIS

L'aviateur Vavre, venant d'Hardelot, sur « tubavion », qui avait été obligé d'atterrir, mercredi soir, à Wissant, par suite de l'orage, a repris l'atmosphère et a atterri sur la plage de Calais, en face du Casino, jeudi, à 3 h. 30 de l'après-midi, à la suite d'une panne de moteur.

Dès que les réparations seront terminées, l'aviateur gagnera l'aérodrome du Beau-Marais.


**Savons THERY Recommandés**

SAVONS A LA VIOLETTE,
AVONS A L'EAU DE COLOGNE,
AVONS A LA PEAU D'ESPAGNE.

SAVON A L'ACIDE BORIQUE,
AVON A LA GLYCÉRINE,
AVON AU PANAMA.

SAVON AU GOUDRON,
AVON AU GOUDRON ET PANAMA,
AVON AU THYMOL.

SAVON ACIDE PHENIQUE et SUBLIMÉ
AVON AU DAMPHRE,
AVON A LA PIERRE PONCE.

**50 Centimes le Pain** 099


# Dépêches de la Nuit

## LA CHUTE DES DEUX CAPORAUX AVIATEURS français

En seconde page, nous relatons l'accident d'aéroplane survenu à Betheny.

Le caporal Mirat est mort dans la soirée à l'hôpital militaire de Reims des suites de ses blessures.

## IMPRUDENCE FATALE

### UN ARTILLEUR TUÉ HUIT BLESSÉS

**Nice.** — Vendredi soir, sur le plateau du mont Agel, des batteries du 7e d'artillerie venaient de terminer leurs tirs.

Onze canonniers de la 3e batterie, pour éviter de rentrer à pied au fort, commirent l'imprudence de se jucher sur un wagonnet de chemin de fer à voie étroite qui sert au transport des munitions du fort sur le plateau.

Le wagonnet descendant la pente à une grande vitesse, dérailla, projetant violemment les militaires sur les rochers.

Un artilleur a été tué ; 8 autres ont été grièvement blessés.

## LES MINEURS chez le Président du Conseil

### LA QUESTION DES RETRAITES

La délégation des mineurs a été reçue vendredi soir au ministère des Affaires Etrangères par M. R. Viviani et M. Couyba, ministre du travail, assistés des chefs de service du ministère des Finances, du Travail et des Travaux Publics.

La délégation a été présentée aux ministres par MM. Jaurès, Albert Thomas, Lamendin et autres députés représentant les centres miniers.

La délégation a exposé au Gouvernement que la question des retraites était posée et que les mineurs lui demandaient d'assurer l'égalité des traitements entre les anciens et les nouveaux pensionnés.

Après discussion, le Président du Conseil a promis d'assurer cette égalité. Toutes les retraites des anciens et nouveaux pensionnés se balanceront entre 640 et 730 francs toute majoration comprise, étant entendu que la retraite moyenne serait fixée aux abords de 700 francs.

Les mesures nécessaires seront proposées avant la fin de la présente session.

## L'APPLICATION DE LA LOI DE HUIT HEURES dans les Mines

### DANS LE BASSIN DE LA LOIRE

Saint-Etienne. — Un très grand nombre de mineurs ont voté un ordre du jour en faveur de la continuation et de l'extension générale de la grève.

Des réunions syndicales se tiendront aujourd'hui dans chaque section et le Comité fédéral se réunira aujourd'hui pour délibérer sur la situation.

Le Comité des Houillères de la Loire a rédigé vendredi une lettre dans laquelle il rappelle le texte de la loi sur le travail dans la mine et les explications du ministre du travail. Il ne pourrait pas comprendre le temps des repas dans les huit heures de travail. Il ajoute qu'il ne s'agit aujourd'hui pour personne d'interpréter la loi, qui ne laisse place, d'ailleurs, à aucune interprétation, et les exploitants se bornent à en assurer purement et simplement l'application en ce qui les concerne.

## NOUVELLES MILITAIRES

*Conseil Supérieur de l'Armée.* — Le général de Langle de Cary, membre du Conseil Supérieur de la guerre, est placé, à partir du 4 juillet, dans la section de réserve.

*Etat-Major général de l'Armée.* — Le général de brigade Boucher de Morlaincourt est relevé de ses fonctions d'adjoint au gouvernement de Verdun pour être placé dans la disponibilité à dater du 7 juillet.

*Réserve.* — Sont promus officiers d'administration de 2e classe, les officiers de 3e classe Louwyck, Debuisson et Chopin, du cadre auxiliaire de la 1re région.

## Après l'attentat de Serajevo

### UN BLESSÉ EST MOURANT

Vienne. — Les journaux annoncent que le lieutenant-colonel Merizzi, aide de camp de l'Archiduc, est mourant. Par suite d'une infection de ses blessures, le tétanos s'est déclaré.

### UN SERVICE FUNÈBRE A LA HOFBURG

Vienne. — Vendredi après-midi, à 4 heures, a eu lieu dans la chapelle de la Hofburg, un service funèbre pour l'archiduc 